

Statement

Minister for  
International  
Trade



Discours

Ministre du  
Commerce  
extérieur

88/57

SOUS RÉSERVE DE MODIFICATIONS

NOTES POUR UNE DÉCLARATION PAR LE

MINISTRE DU COMMERCE EXTÉRIEUR,

JOHN C. CROSBIE

SUR LA RÉINTRODUCTION DU PROJET DE LOI

DE MISE EN OEUVRE DE L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE

ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

OTTAWA

Le 14 décembre 1988

Aujourd'hui, j'ai eu l'honneur de présenter à nouveau le projet de loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. Le projet approuve l'Accord et modifie les lois de sorte que nous respections nos obligations en vertu de l'Accord.

Outre quelques corrections techniques, le projet déposé aujourd'hui à la Chambre des communes est essentiellement identique au projet de loi de mise en oeuvre que j'avais déposé le 24 mai. (Ces corrections et autres changements rédactionnels sont décrits en détail dans les documents qui accompagnent le projet de loi.)

Le projet précédent avait été approuvé par la Chambre des communes le 31 août et avait reçu l'approbation de principe du Sénat, mais la majorité au Sénat avait mentionné qu'elle n'approuverait pas le projet de loi avant la tenue d'une élection.

Le libre-échange a été le thème central de la récente élection, et les Canadiens ont confié à notre gouvernement un nouveau mandat en lui donnant la majorité des sièges au Parlement. Le Parlement est maintenant prié d'approuver le projet de loi de mise en oeuvre avant le 1<sup>er</sup> janvier 1989, date spécifiée dans l'Accord.

Son adoption rapide est importante pour les Canadiens qui planifient leurs activités commerciales et financières de façon à tirer avantage des possibilités qu'amènera le libre-échange.

Avec la mise en oeuvre de l'Accord, les Canadiens commenceront à réaliser les avantages du libre-échange alors que leur accès au marché américain sera non seulement maintenu, mais élargi.

Les Canadiens peuvent s'attendre à une croissance aux plans des exportations, des emplois et des investissements, ainsi qu'à un relèvement des revenus et à un abaissement des prix à la consommation. Et nous deviendrons plus concurrentiels au plan international.

Avec l'élimination des droits de douane sur dix ans... un aspect de l'Accord que les partis d'opposition n'ont pas rejeté..., certains travailleurs canadiens seront déplacés. Les études révèlent que le nombre de ces travailleurs sera faible au plan national, et qu'il représentera une très petite fraction des millions de Canadiens qui changent d'emploi chaque année.

Aux travailleurs qui seront déplacés pour quelque raison que ce soit... par le libre-échange ou pour une autre raison..., le gouvernement offre un vaste choix de programmes de recyclage, de recherche d'emploi et de relocalisation dans le cadre du Programme de planification de l'emploi, qui est doté d'un budget de 1,5 milliard de dollars. Et, comme le gouvernement l'a maintes fois répété, nous veillerons à ce que ces services soient offerts à tout Canadien qui en a besoin.

Pour garantir que nous faisons tout ce qu'il faut, le gouvernement a demandé au Comité consultatif sur l'adaptation que préside Jean de Grandpré d'évaluer si d'autres mesures sont requises et, dans l'affirmative, ce qu'elles devraient être.

Le Canada est l'une des grandes nations commerçantes du monde. Trois millions d'emplois dans ce pays dépendent du commerce extérieur, dont plus de 2 millions des exportations aux États-Unis.

Le gouvernement a tenté d'améliorer le système commercial international de façon à créer de nouvelles possibilités d'accroître la prospérité dans toutes les régions du Canada. Ce faisant, nous avons poursuivi une politique à double volet dans nos négociations commerciales de façon à libéraliser le commerce bilatéral avec notre principal partenaire, les États-Unis, tout en recherchant une amélioration des règles commerciales multilatérales sous l'égide de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.

Les progrès multilatéraux s'avéreront peut-être difficiles étant donné la diversité des intérêts des quelque cent États membres du GATT, comme nous l'avons récemment constaté dans nos réunions à Montréal. Toutefois, nous avons conclu avec les États-Unis un accord bilatéral de libre-échange qui a été négocié dans le cadre du GATT et qui en respectera les règles.

Il est maintenant temps d'entreprendre la mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange et de collaborer avec les Canadiens pour optimiser les avantages que nous procurera l'Accord.

035500007